

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22	L'an deux mil neuf, le vingt six mars à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil Municipal de Vourles, dûment convoqué le dix neuf mars, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.
<b>Ont voté :</b> Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Étaient présents :</b> Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.  <b>Absents :</b> Serge FAGES, Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES.  <b>Excusés :</b> Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES.  <b>Pouvoirs :</b> Elyane CLOP donne pouvoir à Pascale HAUK, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Dominique REGNIER.  <b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth MESNIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2009-017**

**SEANCE DU 26 MARS 2009**

\*\*\*

**OBJET : Adoption du compte administratif 2008**  
**Budget assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la délibération n° 2008-018 en date du 21 février 2008 adoptant le budget primitif assainissement de l'exercice 2008,

Madame Catherine MAURIN, adjointe aux finances, expose les conditions d'exécution du budget assainissement de l'exercice 2008.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Elisabeth MESNIER, première adjointe, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Catherine MAURIN propose l'adoption du compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2008, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	139 676,62 €	198 000,77 €
Dépenses	52 158,27 €	76 175,75 €
Résultat 2008	+ 87 518,35 €	+121 828,02 €
Résultats reportés	+ 3 285,00 €	- 98 522,55 €
Résultats de clôture	<b>+90 803,35 €</b>	<b>+23 302,47 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2008 selon les résultats présentés ci-dessus.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
S. FAGES